

# DUATHLON

## Challenge Felix Lamarche

Bulletin d'inscription à l'épreuve du **18<sup>ème</sup> DUATHLON de GUEREINS** du Dimanche 1 Mai 2016

Organisée par "CALONNE EVASION" - Association loi 1901 – Agrément 0012010365 - Mairie 01090 GUEREINS  
V 1.11 29/02/2016

**Limité à 200 participants**

**A retourner avant le 25 avril 2016 A Sébastien CAPEL - 78 rue du Chazot 2 – 01090 GUEREINS**

Accompagné d'un chèque à l'ordre de : **CALONNE EVASION** de **15 Euros (individuel)** et de **22 euros (Équipe relais)**  
**Majoration de 2 euros (individuel), 5 euros (relais) le jour de la course.**

Toute inscription non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle. Les frais d'inscription comprennent l'encadrement, l'assistance, le ravitaillement pendant et après la course (de nombreux lots offerts aux participants). **Possibilité de douches**

### CHALLENGE FELIX LAMARCHE

**EN INDIVIDUEL** : Homme & Femme Course à pied : 5 Km / VTT 9 km X 2 / Course à pied : 5 km  
**COURSE EN RELAIS** : Course pied : 5 km / VTT 9 km X 2 / Course à pied : 5 km

Retrait des dossards de 7h30 à 8h30 remise des récompenses à 12h15  
Inscription en ligne (**Sans frais**) sur notre site : [www.duathlon-guereins.com](http://www.duathlon-guereins.com)

Email: [contact@duathlon-guereins.com](mailto:contact@duathlon-guereins.com)

Thierry LAURENT - Champion cycliste partenaire 2016 du DUATHLON

A découper :-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----

**DUATHLON 2016 - BULLETIN D'INSCRIPTION - A retourner à Sébastien CAPEL**  
" **CALONNE EVASION** " - Association loi 1901 – Agrément 0012010365

#### Concurrent INDIVIDUEL ou Concurrent RELAIS : A pied :

NOM : ..... Prénom : ..... Sexe : ..... Club : .....  
Date de naissance: ..... / ..... / ..... Adresse: .....  
E- mail : ..... CP : ..... VILLE: ..... Tel : .....

#### Deuxième Concurrent RELAIS : VTT :

NOM : ..... Prénom : ..... Sexe : ..... Club : .....  
Date de naissance: ..... / ..... / ..... Adresse: .....  
E- mail : ..... CP : ..... VILLE: ..... Tel : .....

Pour les moins de 18 ans, Autorisation parentale :

Je soussigné M. Mme (Nom, Prénom)..... autorise, après avoir pris connaissance du règlement complet, mon fils, ma fille né(e) le ...../...../..... nommé(e) ci-dessus, à participer à l'épreuve "**DUATHLON**" du 1 mai 2016 à GUEREINS (01090).

Fait à ..... le .....

Mention manuscrite : ..... "Bon pour accord" Signature.

Pour tous : Je fournirai à l'inscription sur internet ou pour la remise du dossard, une photocopie (conservée) de mon certificat médical, (datant de moins d'un an), de non contre-indication à la pratique des sports de compétition concernés (course à pied, VTT) pour le "**DUATHLON**" du 1 mai 2016 à GUEREINS (01090) et déclare avoir pris connaissance du règlement complet.

Fait à .....le...../...../..... Date, Nom et Cachet du médecin :  
Mention manuscrite : "Bon pour accord" .....

Signature : Signature :

# DUATHLON

## Challenge Felix Lamarche

Course SOLO: 5 Km C.A.P / 19 Km VTT 5 Km C.A.P

Course en RELAIS : 5 km course à pied > Relais : 19 VTT > Relais > 5 km course à pied

Nombreux prix distribués. Tous les participants seront récompensés.

Retrait dossards : 7h30 à 8h30 DEPART : 9 H 00  
Renseignements au 06.19.77.34.23 ou 06.14.58.80.19

Venez les encourager de 9H00 à 12H00 / Remise des récompenses à 12h15

Notre site : [www.duathlon-guereins.com](http://www.duathlon-guereins.com) / Email : [contact@duathlon-guereins.com](mailto:contact@duathlon-guereins.com)

### DUATHLON du 1 mai 2016

#### REGLEMENT V2-02 29/02/2016 :

**Art.1** : L'Association CALONNE EVASION organise un "Duathlon VTT" (pratique de la course à pied et du VTT).

**Art.2** : L'épreuve est ouverte à tous les concurrents âgés de 17 ans révolus, licenciés ou non. Les inscriptions des concurrents mineurs devront être revêtues d'une autorisation parentale.

**Art 2-1** Je fournirai pour la remise du dossard, une photocopie conservée de mon certificat médical, (datant de moins d'un an), de non contre-indication à la pratique des sports concernés (course à pied, VTT) en compétition

**Art.3** : Le nombre MAXIMUM de concurrents est fixé à 200.

**Art.4** : Il incombera à chaque concurrent d'être titulaire d'une assurance responsabilité civile et individuelle accident.

**Art.5** : Les concurrents seront répartis pour le classement en 5 catégories: - Jeunes de 17 à 20 ans - Seniors Hommes - Seniors Femmes - Vétérans (+ 40 ans) - Relais

**Art.6** : proclamation des résultats à partir de 12h15

**Art.7** : **LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE.**

**Art.8** : L'assistance individuelle est formellement interdite

**Art.9** : A aucun moment le VTT ne doit être abandonné sur le circuit.

**Art.10** : Les concurrents devront se conformer aux indications fournies par les signaleurs placés à tous les carrefours par Calonne évasion ainsi qu'aux règles du code de la route lorsque le circuit emprunte les voies de circulation routière.

**Art.11** : Un ravitaillement sera mis en place à mi-parcours au niveau du poste de contrôle de passage des concurrents.

**Art.12** : La proclamation des résultats et la remise des récompenses seront effectués à l'issue de l'épreuve.

**Art.13** : Le gagnant s'engage à remettre en jeu le trophée(Challenge) qui deviendra définitif au bout de 3 victoires consécutives.

**Art.14** : Les organisateurs se réservent le droit d'apporter, à tout moment, des modifications à ce règlement, si nécessaire.

**Art.15** : L'inscription à l'épreuve engage chaque concurrent à l'acceptation et au respect du présent règlement.

**Art.16** : Tout dossard non retiré à 8 h 45 sera non partant

**Art.17** : Une majoration de 2(ou 5) euros sera appliquée pour les inscriptions reçues le jour de l'épreuve.

**Art.18** : Chaque concurrent devra fournir 8 épingles à nourrices pour le (les) dossard(s).

**Art.19** : tout abandon devra être signalé aux responsables de la manifestation.

**Art.20** : **Le relais par équipe se fera au parc VTT.**

**Art.21** : seul le temps à l'arrivée compte pour le classement  
Les temps intermédiaires sont donnés à titre d'information.

**ART.22** Calonne Évasion se réserve le droit de changer le sens du circuit.

**ART.23** En cas de non restitution du bracelet électronique de chronométrage par le concurrent, une facture de 80 € TTC lui sera adressée.

**IPNS** ne pas jeter sur la voie publique